

TRI des DECHETS

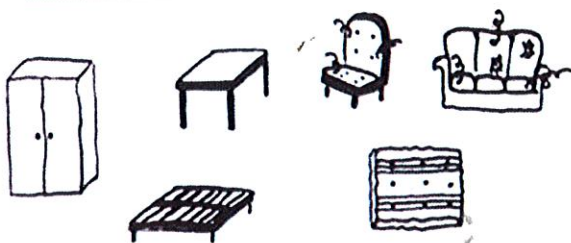


QRGA
Communauté
de communes

**Vous ne possédez pas de véhicule?
Vous avez des difficultés de mobilité?**

Le service d'enlèvement des déchets à domicile est fait pour vous!

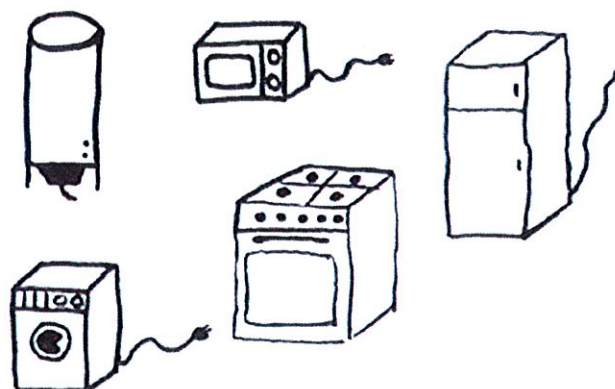
Les encombrants non électriques



LITERIE, MOBILIER,...

Canapés, fauteuils, matelas, sommiers, tables, lits, chaises, meubles de rangement, petits mobiliers (tables de nuits,...)

Les encombrants électriques



GROS ÉLECTROMÉNAGER

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, cuisinières, lave-linge, sèche-linge, fours, fours à micro-ondes, cumulus, lave-vaisselle,...

NOUS CONTACTER...

Pour l'enlèvement de vos encombrants il suffit de prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel au Service Ordures Ménagères

05.63.65.77.89.

ou
som@nordnet.fr

Les lundis, mardis et mercredis de 9h00 à 12h00.

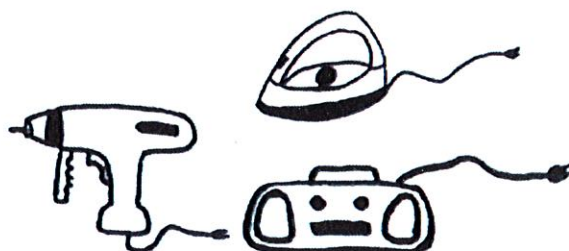
Préciser la nature et le quantité de déchets à enlever ainsi que vos coordonnées.

Un dépliant est à votre disposition
en mairie



MATÉRIEL INFORMATIQUE, TÉLÉVISEURS,...

Télévisions, écrans d'ordinateur, imprimantes, scanner,...



PETIT ÉLECTROMÉNAGER

Petit électroménager, téléphonie, outils de bricolage,...

TRI des DECHETS



Les déchets non ramassés ...

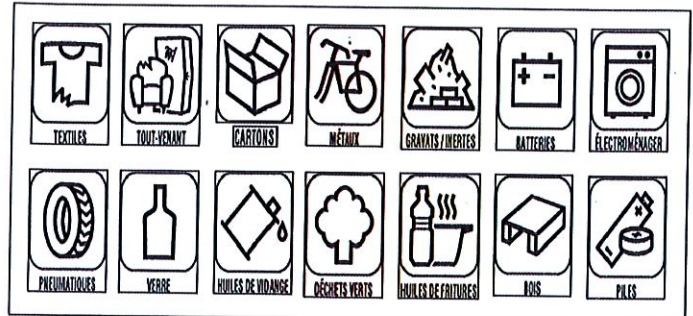
Les déchets verts (déchetterie)
Les ordures ménagères et déchets recyclables (conteneurs gris ou jaunes)
Les pneus (déchetterie)
Les gravats (déchetterie)
Les déchets toxiques...(déchetterie)



Pour tous les autres déchets...

Les déchetteries

Les déchets acceptés



Un « point EMMAÛS » est à votre disposition, pour les objets dont vous souhaitez vous débarrasser mais qui n'ont pas fini leur vie.



Pour vous inscrire et obtenir une Carte d'accès:

Vous devez vous rendre dans une des deux déchetteries durant les horaires d'ouverture.

Afin que le gardien puisse vous établir une carte d'accès, pensez à vous munir d'une photocopie de votre **taxe foncière** ou **taxe d'habitation** et de la **carte grise** de votre véhicule.